

Etude-action pour le développement des services de proximité

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre d'une politique diversifiée de soutien à toutes les formes d'initiatives créatrices d'emplois et soucieuse de démultiplier les effets positifs de la croissance, la Ville de Besançon entend inciter le développement des services de proximité.

Les services de proximité représentent un fort potentiel de création d'emplois. Mais les concrétisations ne sont pas toujours à la hauteur des attentes suscitées. C'est pourquoi il est proposé de mener une étude-action pour repérer les besoins en la matière, d'en concevoir les modalités de faisabilité et de préparer un programme de développement. La démarche sera participative en intégrant les acteurs locaux déjà investis dans ce domaine. Elle sera lancée au cours du second trimestre 2000 sur une période de 8 à 10 mois.

Pour une meilleure pertinence, cette démarche s'opérera sur le bassin d'emploi de Besançon. En outre, son intégration dans le Contrat de Ville correspond à des axes prioritaires de celui-ci en direction du public le plus éloigné de l'emploi.

Depuis un an, un groupe de travail constitué des représentants de la Ville, des pouvoirs publics et des acteurs économiques, notamment les Chambres consulaires, travaille à la formalisation du cadre d'une étude sur la création des services de proximité. La formule retenue est celle d'une étude-action donnant lieu à la rédaction d'un cahier des charges approuvé par les membres du groupe de travail. L'originalité de la démarche réside dans le fait de confier la mission à un prestataire capable d'intervenir aussi bien sur le fond que sur la forme.

Sur la forme, le prestataire devra mener l'étude avec les acteurs locaux, pour la plupart identifiés soit par leur investissement sur le sujet (structures d'aide aux personnes et association d'insertion), soit par leur relation avec des thèmes ou secteurs économiques à inventorier (socio-éducatif, loisirs, sport, culture, habitat, service aux particuliers, environnement, jeunes, économie sociale, commerce, restauration, services aux salariés etc.). Cela implique des rencontres et réunions en nombre suffisamment important pour couvrir tous les champs de la thématique.

Sur le fond, le prestataire retenu aura une connaissance approfondie sur les services de proximité et une capacité réelle à réunir les ressources informatives en tant que de besoin. Il produira une série de rapports intégrant l'état des lieux, les besoins constatés et des propositions de mise en oeuvre, ainsi que les capacités mobilisatrices des acteurs pour une programmation territoriale pluri-annuelle de développement des services de proximité.

Le coût prévisionnel de l'étude-action est estimé à 500 000 F TTC.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- décider de la réalisation de l'étude action pour le développement des services de proximité

- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appel d'offres de type procédure négociée, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget et tous autres documents

- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions de l'Etat, du District, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et des autres partenaires,

- inscrire ces subventions en recettes au compte 92.90 - articles correspondants aux aides reçues - 30200 et à les réaffecter en dépenses au compte 92.90.617.30200.

«M. BOICHON : Jean-Louis FOUSSERET y a fait allusion tout à l'heure lorsqu'on parlait des livraisons au centre-ville, en disant : «les marchandises doivent rentrer mais il faut aussi également qu'elles sortent». C'est vrai que les services de proximité peuvent être une réponse à ce souci qu'ont les personnes de faire leurs courses en centre-ville et ensuite éventuellement de récupérer ces courses sur les parkings relais notamment. Donc nous avons l'intention de mener avec la Chambre de Commerce une étude- action sur les services de proximité pour repérer les besoins en la matière, concevoir les modalités de faisabilité et vraiment prévoir un véritable programme de développement.

Cette étude, on la fera un petit peu comme on a fait l'étude concernant le développement touristique au niveau de l'agglomération parce qu'il nous semble que pour les services de proximité, on ne doit pas réfléchir intra-muros mais dans le cadre du bassin d'emplois de Besançon.

M. TABOURNOT : Monsieur le Maire, je suis assez surpris du coût de l'étude. 500 000 F pour une étude-action sur le développement des services de proximité alors que ça fait 20 ans qu'on essaie de faire des TUC et autres choses de ce type qui permettent de développer les services de proximité. Ou je n'ai pas bien compris le dossier, ou alors je me dis qu'on a quand même des services qui devraient être compétents pour faire ce genre de chose parce que 500 000 F ça me semble énorme.

M. LE MAIRE : C'est sûr que c'est important.

Mme WEINMAN : Monsieur le Maire, simplement deux ou trois appréciations personnelles. C'est vrai que ça va dans le sens aussi d'une économie solidaire. Je pense que la plupart des services de proximité qu'on pourrait recenser seront tournés vers les plus démunis, au moins les personnes âgées. Il y a une excellente enquête déjà bien avancée faite par la Chambre de Commerce, ne pourrait-on pas agir en renfort dans ce sens-là plutôt que de faire une étude supplémentaire qui coûte quand même assez cher ?

Une remarque supplémentaire aussi, c'est que mon côté libéral pense que c'est peut-être mieux de confier cela à des entreprises privées qui favoriseront encore l'emploi au niveau local que de s'interroger tout seul dans notre coin.

M. BONNET : Monsieur le Maire, je partage tout à fait les remarques tant d'Hervé TABOURNOT que la démarche libérale de Nicole WEINMAN. Je voudrais ajouter : une étude supplémentaire, oui, encore une et en plus pour créer des emplois ; il nous semble que la meilleure solution c'est quand même de diminuer la taxe professionnelle et je vous rappelle que vous avez refusé nos propositions à ce sujet la dernière fois. Donc vous pourrez dépenser beaucoup d'argent à des études, vous ne développerez pas l'emploi tant que vous n'aurez pas une politique plus saine.

M. LE MAIRE : Merci, c'est gentil de nous dire tout cela. Vous avez encore un an pour nous le dire, dépêchez-vous !

M. PINARD : Il y a un écrivain qu'on célèbre beaucoup ces jours-ci, BORGES, qui a écrit : tout homme est deux hommes, le plus vrai est l'autre. Eh bien celui que vous venez de montrer n'est pas le meilleur parce que je vous sortirai une lettre qui, en 1989 a été envoyée à tous les membres des professions libérales, c'est d'ailleurs Martine BULTOT qui en a été destinataire qui nous l'a passée, leur disant : si vous payez beaucoup de taxe professionnelle, c'est parce que le Centre Communal d'Action Sociale fait trop de dépenses. Ce document-là je vous le remettrai dans le nez et entre parenthèses j'ai la conviction que ce n'était pas M. JACQUEMIN qui en était à l'origine parce que ce n'est pas son genre.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET veut répondre bien sûr ?

M. BONNET : Oui car je ne vois pas très bien de quoi me parle M. PINARD. Je voudrais savoir qui a signé ce document et de quoi il parle. Je ne vois pas ce que BORGES a à voir là-dedans et je n'y comprends plus rien. Je ne comprends plus rien à ce que dit PINARD, de toute façon c'est rarement en rapport avec le sujet (rires).

M. LE MAIRE : Remarquez, c'est réciproque. Il n'a jamais compris lui non plus ce que vous racontiez vous (rires).

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Je ne pense pas que ce soit une étude chère. Je crois qu'on est dans un secteur en particulier à Besançon où tout ce qui est du développement de services de proximité a besoin d'être soutenu, réfléchi et organisé. On sait combien ça peut être riche d'emplois et rendre des services mais aussi combien c'est divers et, c'est à Mme WEINMAN que je m'adresse, réduire ce champ-là uniquement au champ de l'insertion ou du côté solidaire me semblerait vraiment dommage. C'est très divers, il y a des secteurs qui, dans le domaine du service, doivent être très professionnels, dans d'autres secteurs effectivement on peut faire appel dans une logique d'insertion à la mise en place d'un dispositif mais je suis intimement persuadée que de parler toujours économie en ne parlant que de l'industrie, nous risquons ici en Franche-Comté, c'est M. GUEANT qui le disait lui-même dans Topo de la semaine dernière, de se tromper. Il y a maintenant dans le domaine des services, dans le domaine du développement économique sûrement à travailler autour de ces points-là. Cette étude ne me paraît pas chère, elle me semble nécessaire et si de nombreux partenaires se sont inscrits dans cette démarche, ce n'est pas sans raison.

Mme WEINMAN : Simplement, je ne pense pas avoir été réductrice, j'ai parlé notamment de l'économie solidaire en direction des personnes âgées mais c'est évident qu'il y a encore plein de niches à trouver. Mon propos n'était pas du tout réducteur.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, c'est quelque chose qui est actuellement de plus en plus dans l'élément de l'aménagement du territoire puisqu'on sauve des communes par les regroupements des services, par des services de proximité, donc je voudrais savoir quels sont les contacts que vous avez avec l'Etat pour la Ville. Est-ce que l'Etat est partie prenante aussi dans cette réflexion sur les services de proximité et d'autre part ce serait peut-être aussi un des éléments pour animer ou réanimer ou contribuer à l'animation des conseils de quartiers.

M. BOICHON : Simplement sur les services de proximité, d'après les prévisions, la demande va exploser dans les années à venir et je crois que Paulette GUINCHARD-KUNSTLER disait : une offre nouvelle de services à la personne intéresserait aujourd'hui un ménage sur quatre et une croissance de 4 à 7 % par an de ces services est escomptée.

Le problème, c'est que comme tout nouveau marché, l'heure est à la recherche d'une certaine crédibilité et de sortir de la logique insertion petit boulot pour créer des services performants. Et c'est vrai que si l'étude correspond à un pilotage assez long, il faut qu'on soit relativement fin et nous avons créé un certain nombre de groupes de pilotage qui regroupent tous les thèmes et tous les secteurs qui pourraient intéresser les services de proximité. Je ne vais pas vous en faire la lecture mais sachez qu'en ce qui concerne les thèmes et les secteurs, il y a 8 thèmes qui sont très importants dans les domaines de l'environnement, du socio-éducatif, loisirs, sport, culture, ... et il y a tout un recensement à faire concernant ces services de proximité.

Concernant l'économie solidaire, elle est en amont et en aval, c'est-à-dire qu'effectivement ça peut être les services de proximité, une aide à la personne mais il faut savoir aussi que les entreprises d'insertion à l'économie notamment sont aussi des acteurs des services de proximité et certaines associations d'insertion se sont déjà positionnées pour créer elles-mêmes des services de proximité qui leur permettent d'ailleurs de retomber dans le secteur marchand. C'est une véritable démarche économique qu'ils ont entreprise.

Concernant le thème de l'étude, l'AMAD nous avait déjà donné un thème de l'étude et ses conclusions c'est de dire que les services de proximité que l'on pourrait créer sur le bassin d'emplois de Besançon correspondent à 260 emplois. Voyez que ce n'est pas négligeable et ça vaut la peine qu'on s'y penche.

Monsieur DUVERGET, concernant les contacts de l'Etat, bien sûr cela fait partie de la politique de la ville et des crédits de la politique de la ville et nous sommes en rapport avec le SGAR dans ce domaine-là».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Economie-Emploi-Tourisme et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 9 Conseillers s'abstenant, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 10 avril 2000.